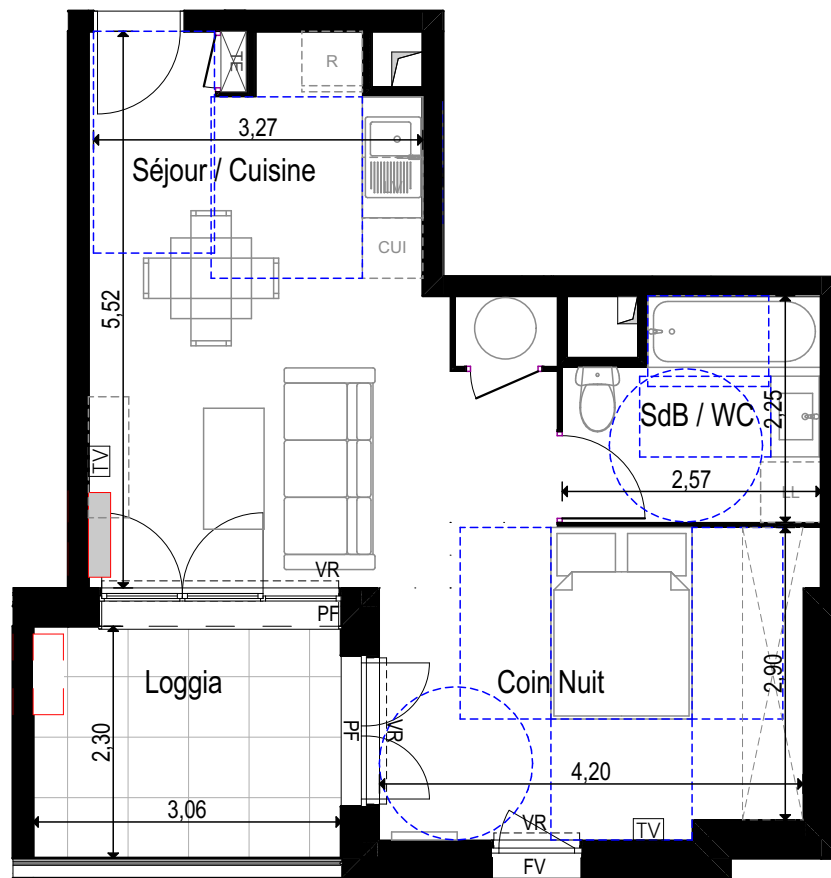


LEGENDE:

- Emplacement Lave Linge
- Emplacement Lave Vaisselle
- Emplacement Lave Linge ou Lave vaisselle
- Emplacement Cuisson
- Emplacement Réfrigérateur
- Tableau Electrique
- Sèche Serviette
- Radiateur
- Split
- Groupe ext.
- Gaine
- Faux-plafond / Soffite
- Masquette / tablette
- Prise Télévision
- Attente LL supplémentaire
- Fenêtre
- Fenêtre à Allège Vitrée
- Porte Fenêtre
- Volet Roulant



RESIDENCE
æqualis
Agde



NIVEAU : R+1

TYPE : T1

N° 110

TABLEAU DES SURFACES (m²)

Séjour / Cuisine	20,79
Coin Nuit	12,42
SdB/WC	5,17
SURFACE HABITABLE	38,38 m²
Loggia	7,03

PLAN DE VENTE -
PROVISOIRE



INDICE : 0

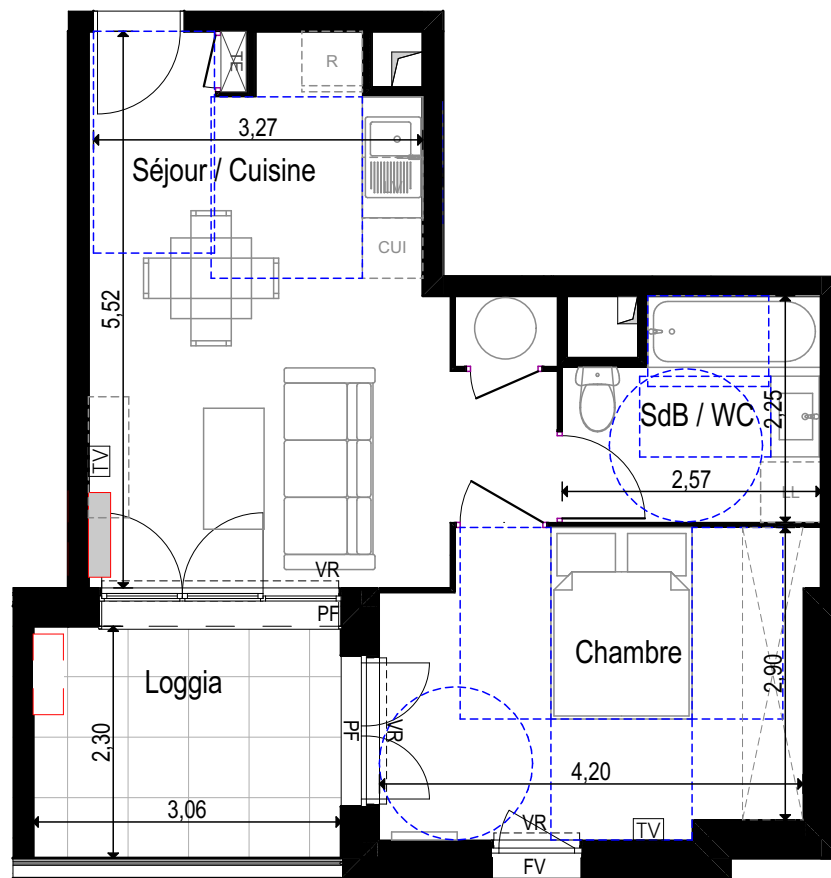
DATE : 12/02/2024

NOTA :

- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, convecteurs, l'emplacement des équipements électriques, ainsi que la hauteur sous plafond des seuils et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. le mobilier ainsi que l'emplacement des éléments de cuisine et de la salle de bain sont donnés à titre indicatif

LEGENDE:

- Emplacement Lave Linge
- Emplacement Lave Vaisselle
- Emplacement Lave Linge ou Lave vaisselle
- Emplacement Cuisson
- Emplacement Réfrigérateur
- Tableau Electrique
- Sèche Serviette
- Radiateur
- Split
- Groupe ext.
- Gaine
- Faux-plafond / Soffite
- Masquette / tablette
- Prise Télévision
- Attente LL supplémentaire
- Fenêtre
- FV Fenêtre à Allège Vitrée
- PF Porte Fenêtre
- VR Volet Roulant



RESIDENCE
æqualis
Agde



NIVEAU : R+1 TYPE : TMA

N° 110

TABLEAU DES SURFACES (m²)

Séjour / Cuisine	20,79
Chambre	12,42
SdB/WC	5,17
SURFACE HABITABLE	38,38 m²
Loggia	7,03

PLAN TMA -
PROVISOIRE



INDICE : 0

DATE : 12/02/2024

NOTA :

- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, convecteurs, l'emplacement des équipements électriques, ainsi que de la hauteur sous plafond des seuils et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. le mobilier ainsi que l'emplacement des éléments de cuisine et de la salle de bain sont donnés à titre indicatif